



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

entre l'établissement LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
EMMANUEL MOUNIER,
l'académie de Grenoble et la région Auvergne-Rhône-Alpes

2014 – 2018



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



AUVERGNE – RhôneAlpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1^{er} octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

SOMMAIRE

Préambule	2
1 Diagnostic.....	3
1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale.....	3
2/ Points d'appui et d'amélioration	3
3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès	3
2 Objectifs stratégiques	4
3 Leviers stratégiques.....	5
4 Accompagnement (autorité académique et région)	6
5 Durée du contrat.....	7
Annexe : les indicateurs.....	8

PREAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des lycées, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale

Permettre à chaque élève durant son passage au Lycée de réussir à construire son projet de découverte des métiers et des formations post baccalauréat.

Assurer aux élèves l'acquisition des connaissances, des capacités et des attitudes éco-responsables qui fondent la citoyenneté et permettent de construire une compréhension libre et éclairée du monde.

Le secteur de recrutement du Lycée s'étend sur des territoires de la politique de la ville comprenant des populations en difficultés sociales importantes, ce qui entraîne parfois un manque de motivation et d'appétence scolaire chez les élèves.

La forte proportion de boursiers et la faiblesse de représentation des catégories socioprofessionnelles favorisées sont aussi des obstacles pour que toutes les familles puissent accéder aux aides extérieures et à l'ouverture culturelle indispensables à la réussite des enfants. Malgré ces difficultés, le lycée Mounier arrive cependant à maintenir une mixité sociale grâce à la présence de nombreuses options culturelles et linguistiques. Ce faisant, le lycée Mounier s'efforce à travers son projet d'établissement de maintenir, de renforcer une offre culturelle et optionnelle large, qui puisse continuer à féconder la diversité de son recrutement et permettre à tous ses élèves d'accéder aux conditions de réalisation de l'égalité des chances.

2/ Points d'appui et d'amélioration

Le lycée Mounier apporte une forte valeur ajoutée dans les filières générales.

Son espace pédagogique possède des salles de classes, toutes dotées de tableaux numériques interactifs ainsi qu'un très bon taux d'équipement informatique (1 poste pour 2 élèves).

Il a la particularité d'offrir un large éventail d'options obligatoires et facultatives, en particulier les options : portugais, russe, chinois, arabe, turc, italien, italien européen, ESABAC, musique, arts plastiques théâtre.

Il travaille en partenariat avec le Conservatoire national de Grenoble pour la danse, le théâtre et la musique.

* Points forts

- un ancrage historique avec l'innovation et l'expérimentation pédagogique. En effet, pour les enseignants, intérêt de l'élève est toujours au cœur des projets et doit y rester.

- La population du secteur de recrutement présente des particularités que les équipes prennent en compte.

- un vrai projet d'éducation à l'orientation

- des partenariats avec des institutions reconnues : Grenoble INP, l'IEP (Institut d'études politiques), les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), les projets ASUR, Université Grenoble Alpes, l'entreprise ST micro électronique avec HIGH TECH U,

- des atouts réels en ce qui concerne les ressources humaines.

- le projet de reconstruction du lycée.

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

Le lycée Mounier recrute ses élèves principalement sur les territoires de la politique de la ville de Grenoble. De ce fait, de nombreux élèves issus de familles économiquement et/ou socialement défavorisées ne peuvent prétendre ni à une ouverture culturelle suffisante ni à des soutiens extérieurs.

Certains élèves souffrent encore d'un manque d'appétence scolaire et d'une altération de leurs repères citoyens.

- Ancienneté extérieure des locaux qui masque le très bon état de l'intérieur et la modernité des salles de cours.

- Le manque d'ambition scolaire de certains élèves

- L'inquiétude des professeurs sur la capacité du personnel à gérer l'hétérogénéité grandissante du public accueilli au niveau 2de.

Problématique :

Nous devons conserver un équilibre social menacé par l'augmentation de la part des élèves en difficulté du fait du secteur de recrutement et des risques accrus d'évitement des populations scolaires originaires des catégories sociales favorisées.

Pour cela, nous devons développer les aides et mettre en place de nouvelles initiatives et expérimentations pour accompagner les élèves, plus particulièrement en 2de.

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur la réussite des élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

Pour le lycée Emmanuel Mounier les axes prioritaires sont :

➤ **Devenir étudiant au lycée**

Acquisition rapide du "socle de compétences étudiant" dans le cadre du cursus bac-3 bac+3 pour garantir un parcours de formation scolaire et universitaire performant pour chaque élève. Acquisition des compétences étudiantes clés : autonomie dans les apprentissages, volontarisme dans les activités cognitives, émulation par les examens conçus comme l'occasion de rendre compte de ses performances.

- A/ Autonomisation de l'appropriation des connaissances par tous les moyens en utilisant le cours mais aussi l'espace documentaire et le numérique.
 - Vecteur de progrès 1 : dans le cadre du projet documentaire : mise en place d'un espace animé de recherche et d'apprentissage au sein du lycée.
 - Vecteur de progrès 2 : ouverture d'une salle de travail connectée jusqu' à 19h.
- B/ mettre en œuvre la capacité des élèves à réaliser les tâches complexes requises par l'examen de fin de cursus.
 - Vecteur de progrès 1 : déploiement de la plateforme numérique collaborative de travail pour soutenir les dispositifs de pédagogies inversées dont certaines disciplines se sont déjà emparés.
 - Vecteur de progrès 2 : promotion des actions de personnalisation des rythmes et des contenus des apprentissages par la mise en place d'un mécanisme additionnel de propositions d'évaluations diagnostiques, formatives ou sommatives en ligne à la demande des élèves.
 - Vecteur de progrès 3 : acquisition du rythme "apprendre, faire, restituer" par la mise en place d'une évaluation sommative "phare" chaque trimestre de type bac blanc de la seconde à la terminale le samedi matin.

➤ **Un parcours de réussite pour tous et pour chacun.**

Accompagner les élèves de seconde issus des dispositifs de collèges « réseaux de réussite éducative » dans la transition avec le lycée d'enseignement général dans le respect des principes d'éducabilité et d'égalité des chances.

- Vecteur de progrès 1 : évaluation des niveaux de compétence à l'entrée en seconde par la mise en place d'un accueil personnalisé de chaque élève par l'équipe pédagogique. Des séminaires d'intégration par classe ont lieu durant le mois de septembre.
- Vecteur de progrès 2 : mise en place d'un processus d'Identification, Suivi, Accompagnement des Elèves en Difficulté avec différenciation pédagogique personnalisée et tutorat partagé en Accompagnement personnalisé.
- Vecteur de progrès 3 : pédagogie de l'accompagnement dans l'action production grâce à l' utilisation de 36 tablettes numériques ainsi qu'à l'aide du dispositif innovant du devoir surveillé tutoré.
- Vecteur de progrès 4 : des rencontres pédagogiques entre les élèves et les

professeurs de disciplines sous forme de « self » sur des séquences de 20 à 45 minutes entre midi deux.

- Vecteur de progrès 5 : poursuite de la recherche action "lutte contre les discriminations" sur le thème de savoir enseigner sans discriminer dans sa pratique pédagogique en classe en partenariat avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale et la Metro .

➤ **Un parcours d'ouverture culturelle pour une réussite de chacun.**

Les arts et la culture, dans leur ambition et dans leur capacité à interroger, à mettre en perspective l'ensemble des enjeux de société contribuent à renforcer la cohésion sociale dans le lycée mais aussi sur son territoire.

L'accès et la pratique de l'art peuvent ainsi contribuer à l'intégration des élèves issus de la diversité et à mobiliser les acteurs autour de la construction d'un nouvel espace d'enseignement qui garantisse le pacte pédagogique républicain.

- Vecteur de progrès 1 : le partenariat avec la « MC2 » est désormais ancré dans la politique culturelle du lycée Mounier. Les élèves de secondes rencontrent les professionnels de la culture et choisissent des spectacles qu'ils verront durant l'année.
- Vecteur de progrès 2 : L'atelier théâtre est reconduit sur la base d'un partenariat de proximité avec une troupe locale. Un spectacle de fin d'année clôt le travail des élèves.
- Vecteur de progrès 3 : partenariat avec le cinéma le Méliès : une fois par mois, le Méliès anime des cours pour ados autour de l'approfondissement d'un certain regard sur le cinéma. Autour de thèmes, de genres ou de réalisateurs, "Voir ensemble Ados" se veut à la croisée des chemins entre film jeune public et film d'adultes, avec toute la richesse d'un regard jeune et curieux sur l'image et sur le cinéma.
- Vecteur de progrès 4 : dans le cadre de la recherche action de lutte contre les discriminations et grâce à la richesse et à la diversité des enseignements de langues, des projets et des moments de convivialités culturelles et linguistiques sont organisés à destination des élèves et des parents.

3 LEVIERS STRATEGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Notre feuille de route s'appuie sur un cadre dans lequel les actions qui vont être construites s'inscrivent dans une stratégie globale d'intervention qui porte sur la structure et sur le fonctionnement du lycée.

Cette stratégie est globale enveloppante et systémique car elle prend comme cible toute la communauté scolaire en facilitant la réflexion sur les processus de production des savoirs et des compétences mais aussi sur les rapports interpersonnels formels et informels entretenus entre les usagers et membres de l' institution :

Qui sommes-nous ? Où en sommes-nous ? Et que voulons-nous être et devenir dans le cadre des missions qui nous sont confiées ?

On questionne ainsi dans toutes ses composantes, le moment d'histoire dans lequel se trouve le Lycée Emmanuel Mounier pour qu'il se fixe son cap, (devenir étudiant au lycée pour se préparer à réussir son cursus post bac), qu' il poursuive ses recherches dans l'innovation pédagogique, (Un parcours de réussite pour tous et pour chacun), tout en s'ouvrant sur la diversité des mondes (Un parcours d' ouverture culturelle pour une réussite de chacun).

4 ACCOMPAGNEMENT (AUTORITE ACADEMIQUE ET REGION)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

-
-
-
-

Région

-
-
-
-

5 DUREE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir de l'année scolaire qui suit sa signature. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

A _____, le _____

Le chef d'établissement,

Le Recteur de l'académie
de Grenoble

Le Président de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

Objectif : Devenir étudiant au lycée

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
taux de bachelier en 3 ans	63	70
écart des indicateurs de poursuite d'étude ADES bac s / bac stmg n+1	9.3	5

Objectif : Un parcours de réussite pour tous et pour chacun.

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
taux de redoublement en seconde,	10	8
taux de passage de seconde vers la première,	76	80

Objectif : Un parcours d'ouverture culturelle pour une réussite de chacun.

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de spectacle vus par les élèves,	1.5	2
taux de réussite dans la filière L arts	94	96

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.